

Marcot

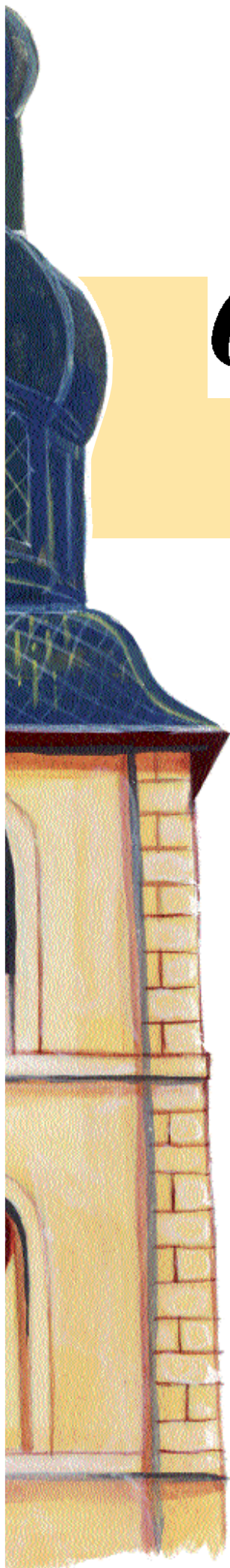
la  Plagne

Compte-Rendu *Conseil Municipal*

25 Mai 2009

La journée de nettoyage

Samedi 13 juin 2009



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
Mme Sylvie MAITRE, adjointe,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, adjoints,
Mme Ginette REBUFFET, Conseillère Municipale
MM. René ALLAMAND, David ALLEMOZ, Michel BORLET, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.
Excusé : M. Bernard AUBONNET, adjoint (pouvoir à Richard BROCHE),
Absente : Mme Ginette REBUFFET

Marin VIVET GROS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 06 avril 2009. Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la surveillance du plan d'eau.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'ajout de ce point.

Finances

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DES TRAVAUX SYLVICOLES 2009

Jean Luc BROCHE informe le conseil municipal que les travaux en forêt communale proposés par l'Office National des Forêts pour 2009 sont subventionnables. Les travaux à réaliser sont le nettoyage et le dépressage des semis naturels pour un montant total HT de 18 395,06 euros.

Jean Luc BROCHE explique que la commune peut solliciter auprès du Conseil Général de la Savoie une subvention représentant 30 % du montant total H.T, soient 5 518,52 euros.

Le conseil municipal accepte de solliciter auprès du Conseil Général de la Savoie une subvention pour la réalisation des travaux sylvicoles 2009. (Votants 18, Pour :18)

Ressources Humaines

1. MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES DE SERVICE D'UN EMPLOI À TEMPS COMPLET (DE 35H À 20H)

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un agent de réduire son temps de travail. Cette demande ne dérangeant en aucun cas le bon déroulement du service, Monsieur le Maire propose de diminuer le temps de travail de cet agent de 35h à 20h.

Le conseil municipal accepte de modifier le temps de travail d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe de 35h à 20h.(Votants 18, Pour :18)

Affaires générales

1. RAPPORT SUR LA GESTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PISCINE DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire rappelle que le délégataire de la piscine de Plagne Centre a obligation de réaliser chaque année un rapport comportant notamment les comptes financiers de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. En conséquence, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le document contenant le rapport annuel financier, technique et d'activité, établi par la SARL L'Etoile, gestionnaire de la piscine de Plagne Centre.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2008 établi par la SARL L'Etoile. -Votants : 18, pour : 18)

2. ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PISCINE DE PLAGNE CENTRE 2009/2011

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une procédure de délégation de service public pour la gestion de la piscine de Plagne Centre. Suite à l'appel à candidatures, une seule offre a été déposée en Mairie. Monsieur le Maire précise que cette offre, remise par la SARL L'Etoile, répond aux prescriptions du cahier des charges.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la gestion de la piscine de Plagne Centre sous forme d'une délégation de service public (contrat d'affermage) à la SARL L'Etoile. Il ajoute que la commission de délégation de service public a émis un avis favorable le 6 mai dernier.

Paul BROCHE demande quelle est la position de la collectivité, par rapport à la demande de la SARL L'Etoile, d'une prise en charge financière à 100% des charges de copropriété par la commune.

Monsieur le Maire explique que la nouvelle convention a été rédigée sur le même schéma que celle de l'an passé : la commune assure financièrement le montant des charges à 80%, le reliquat étant pris en charge par le délégataire. La collectivité est pour l'instant en attente d'une réponse.

Monsieur le Maire confirme que les travaux à réaliser pour l'ouverture de la piscine cet été (reprise des fissures et liner intérieur) ne dépasseront pas l'enveloppe allouée (50 000 euros).

Le conseil municipal approuve l'attribution de la délégation de service public à la SARL L'Etoile et le contrat d'affermage proposé. (Votants : 18, pour : 18)

3. CONVENTION AVEC LE SDIS POUR MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE SECURITE LORS DES MANIFESTATIONS ESTIVALES

Patrice MEREL explique l'importance de prévoir un dispositif préventif de secours lors des manifestations estivales, notamment lors de la fête du plan d'eau qui a lieu le 18 juillet 2009.

Il présente la convention à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin que ce dernier puisse mettre à disposition de la commune des moyens en personnels et matériels lors de la manifestation.

Le conseil municipal approuve la convention à signer avec le SDIS. (Votants : 18, pour : 18)

4. AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SARL OURS BRUN DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHALET DE L'ARPETTE.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle qu'une convention d'occupation du domaine public avait été signée avec la SARL Ours Brun pour la gestion du chalet de l'Arpette.

Afin d'améliorer l'accueil des usagers et de pérenniser l'activité du chalet restaurant, la SARL Ours Brun avait présenté un projet d'extension du bâtiment. Celui-ci avait été accepté par la commune.

Joël OUGIER SIMONIN explique que ce projet n'a pu aboutir, pour diverses raisons, dans les délais impartis. Il propose au conseil municipal de prendre un nouvel avenant à la convention afin de pouvoir appliquer les conditions prévues initialement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention à la SARL Ours Brun dans le cadre du projet d'aménagement du chalet de l'Arpette.

(Votants : 18, pour : 18)

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX À L'ÉCOLE DE LA PLAGNE

Sylvie MAITRE fait part de la demande de la société MAEVA PIERRE ET VACANCES TOURISME pour la location du préau fermé, des sanitaires adjacents de l'école de La Plagne afin d'accueillir le club enfants de la résidence de Plagne 1800,

Sylvie MAITRE propose de leur mettre à disposition ces locaux au tarif de 216,49 euros TTC pour la période allant du 1er juillet 2009 au 24 août 2009.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention aux conditions citées ci-dessus avec MAEVA PIERRE ET VACANCES TOURISME. (Votants : 18, pour : 18)

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE GARAGES (BOXES) A USAGE DE STOCKAGE

M. Robert ASTIER et M. Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quittent la séance.

Monsieur le Maire évoque les demandes faites par la SCI La Bergerie, l'EURL Les Inversens, la SAS Boch et Frères et la SARL Ours Brun de louer quatre garages (boxes) pour le stockage des engins de transport à chenilles, et d'un engin de damage déchenillé.

Il propose au Conseil Municipal de mettre à disposition des demandeurs les boxes à usage de fourrière(non utilisés l'intersaison et la saison d'été) pour un montant de 352,04euros TTC pour une machine (SARL la Bergerie, EURL les Inversens et SARL Ours Brun) et 503,71 euros TTC pour deux machines (SAS Boch et Frères).

Le conseil municipal autorise la mise à disposition des boxes aux conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 16, pour : 16)

7. CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE GARAGES AVEC LA SAP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) a demandé à la commune l'autorisation d'utiliser les garages situés sous la salle hors sacs à Plagne Centre et à côté de l'entrée du parking P0 à Plagne Bellecôte afin de pouvoir stocker des matelas de protection des pistes.

Il propose donc de mettre à disposition de la société ces deux garages (libres de toute occupation hors saison hivernale) à titre gratuit, pour la période du 4 mai 2009 au 1er décembre 2009.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de ces garages à la Société d'Aménagement de La Plagne. (Votants : 18, pour : 18)

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR UN LOCAL SITUÉ AU BATIMENT LA VERDACHE

Monsieur le Maire fait part de la demande faite par l'Association "Rucher des Allobroges" pour la mise à disposition d'un local situé au bâtiment La Verdache.

Ce local étant libre de toute occupation, Monsieur le Maire propose de leur mettre à disposition à titre gratuit pour la période allant du 1er juin 2009 au 31 mai 2010.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition du local situé au bâtiment La Verdache à l'Association "Rucher des Allobroges". (Votants : 18, pour : 18)

9. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC DES PRESTATAIRES D'ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Laurent BOCH rappelle que chaque année la Commune passe une convention d'occupation privative du domaine public avec différents prestataires d'activités sportives et de loisirs de la station.

Il propose ainsi de mettre à disposition de

- la SARL El Pro, représentée par M. Eric LABOUREIX, deux terrains d'une surface totale de 4000 m² situés à Belle Plagne du 01 mai 2009 au 30 avril 2010 pour une redevance annuelle de 750 euros.

- la SDF BIOLLET ESPACE LOISIRS, représentée par M. Antoine JOUANNIC, un terrain d'une superficie de 3000 m² situé à Plagne Centre du 1er mai au 30 novembre 2009 pour une redevance de 300 euros.

- du centre équestre "l'Elevage de la Combe", représenté par M. Yves MESSIEZ, un terrain d'une superficie de 500 m² situé à Plagne Centre du 1er mai au 30 novembre 2009 pour une redevance de 180 euros.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de ces terrains dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

10. CRÉATION D'UNE COMMISSION AD HOC DANS LE CADRE DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LE BATIMENT LES RHODODENDRONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société STG TRAVEL, actuel exploitant du bâtiment Les Rhododendrons situé à Plagne 1800, a dénoncé la convention d'occupation privative du domaine public qui la liait à la commune. Il précise que la dite-société s'est engagée à ouvrir le bâtiment cet été.

En revanche, compte tenu des délais de commercialisation et de prospection liés à ce type d'activité, Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour sa location ou son éventuel achat a déjà été engagée.

Monsieur le Maire propose de créer une commission ad hoc pour ouvrir les plis contenant les offres, procéder à leur examen et établir un classement des offres. Il demande que les personnes intéressées fassent acte de candidature.

Se présentent :

- En titulaire : Sylvie MAITRE, René ALLAMAND et Paul BROCHE
- En suppléant : Laurent BOCH, André BROCHE et Jean Luc BROCHE.

Le conseil municipal désigne ainsi les membres de la commission ad hoc dans le cadre de l'appel à candidatures pour le bâtiment Les Rhododendrons :

Président : Monsieur le Maire

- En titulaire : Sylvie MAITRE, René ALLAMAND et Paul BROCHE

- En suppléant : Laurent BOCH, André BROCHE et Jean Luc BROCHE. (Votants : 18, Pour : 18)

Urbanisme

1. PROJET MONTALYS : PROROGATION PROMESSE DE VENTE

Joël OUGIER SIMONIN rappelle le projet d'hôtel MONTALYS à Belle Plagne présenté par la société MCH Belle Plagne et la promesse de vente d'un tènement immobilier appartenant à la commune.

Il explique que le permis de construire de ce projet a fait l'objet d'un recours gracieux et que le litige est en cours d'instruction devant le Tribunal Administratif.

Il propose donc au conseil municipal de proroger la promesse de vente dans l'attente que ce problème judiciaire soit réglé.

Afin de répondre aux interrogations de Robert ASTIER, Monsieur le Maire garantit que le retrait du bâtiment exigé par la commune a bien été acté par la société et inclus dans le permis de construire.

René ALLAMAND confirme en rappelant que la Société d'Aménagement de La Plagne avait pris les mesures et fournit les côtes à la société MCH Belle Plagne afin que le futur bâtiment n'empiète pas sur la piste.

Le conseil municipal accepte de proroger la promesse de vente jusqu'au 21 juin 2010.

(Votants : 18, pour : 17, abstention : 1, Robert ASTIER)

2. PRÉEMPTION PARCELLE D N°632 À SANGOT

Joël OUGIER SIMONIN rappelle les nombreuses propositions d'acquisition du bâtiment situé sur la parcelle section D n° 632 faites par la commune en prévision de l'aménagement de ce secteur.

Il informe qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner de 55 000 euros sur ce bâtiment a été déposée en Mairie.

Afin de pouvoir, à terme, aménager ce secteur, Joël OUGIER SIMONIN propose au conseil municipal de préempter ce bâtiment au prix de 55 000 euros.

Le conseil municipal donne son accord pour la préemption du bâtiment situé sur la parcelle D n° 632 à Sangot au prix proposé. (Votants : 18, pour : 18)

3. ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES APPARTENANT AUX CONSORTS BELLOC

Joël OUGIER SIMONIN rappelle la nécessité, pour la commune, de se créer une réserve foncière en prévision de futurs aménagements. Cette réserve permettra de faciliter l'échange de terrains le moment venu.

Par conséquent, il propose d'acquérir des parcelles appartenant aux consorts BELLOC situées à l'Epineux, le Venechet et le Nouvelet pour une surface de 2365 m² au prix de 9950 euros. Sylvie MAITRE demande qu'une grille de tarif équitable ou uniforme sur toute la commune soit mise en place.

Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il est difficile d'appliquer un tarif uniforme car les terrains n'ont pas tous la même valeur marchande (situation du terrain).

Le conseil municipal approuve l'acquisition de ces parcelles. (Votants : 18, pour : 18)

4. RÉSEAU CHAUFFAGE DE PLAGNE CENTRE : CONVENTION TRIPARTITE.

Après avoir rappelé la réalisation de la chaufferie Biomasse de Plagne Centre, Joël OUGIER SIMONIN présente la demande d'autorisation d'enfouissement du réseau de chauffage sur des terrains communaux, faite par la société VEOLIA et l'Union Syndicale de Plagne Centre. Il précise que certains de ces terrains sont exploités en piste de ski. Il convient donc d'établir une convention tripartite entre l'USCPPC, le SIGP et la Commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention tripartite autorisant le passage d'une canalisation de chauffage sur les terrains communaux. (votants : 18, pour : 18)

5. ACQUISITION DE TERRAIN POUR L'ACCES AU CHARDONNET

Joël OUGIER SIMONIN rappelle le projet de recalibrage de la route de la Remise. Dans ce cadre, il est nécessaire de pérenniser l'accès à la zone agricole du Chardonnet. Afin de finaliser ce point, Joël OUGIER SIMONIN propose d'acquérir des parcelles situées au Chardonnet appartenant à M. PEPIN, Mme MILLERET, Consorts BOCH, Consorts BROCHE, et Mme VIVET.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de ces parcelles. (Votants : 18, pour : 18)

6. ACQUISITION D'EMPLACEMENTS POUR L'INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI ENTERRÉS

André BROCHE évoque la mise en place des conteneurs semi enterrés voués à la collecte sélective des déchets sur la commune.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire d'acquérir des terrains.

C'est pourquoi, il propose l'acquisition d'un terrain appartenant à M. et Mme HEDGES, situé derrière la mairie à Macot chef lieu, pour l'installation d'une grappe de conteneurs.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de ce terrain d'une surface de 31 m² pour un montant de 930 euros. (Votants : 18, pour : 18)

7. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION AD HOC POUR LE CHOIX D'UN AMÉNAGEUR DU SECTEUR DU DOU DU PRAZ À PLAGNE SOLEIL

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que le secteur du Dou du Praz a été inscrit en zone U au Plan Local d'Urbanisme de la commune pour permettre la réalisation d'un complexe à vocation d'hôtellerie et/ou centre de vacances.

Il ajoute qu'une consultation avec un appel à candidature va faire l'objet d'une publication. Il expose le cahier des charges à l'assemblée.

Joël OUGIER SIMONIN propose de créer une commission pour l'ouverture des plis et le choix de l'aménageur.

Il demande que les personnes intéressées fassent acte de candidature.

Se présentent :

- En membres titulaires : Joël OUGIER SIMONIN, Laurent BOCH et Paul BROCHE

- En membres suppléants : Patrice MEREL, André BROCHE et Jean Marie GERMAIN.

René ALLAMAND souhaite faire une modification dans la convention : le tarif annoncé dans cette dernière (50 euros le m²) est valable uniquement pour la réalisation d'un hôtel, le tarif pour une résidence de tourisme est de 300 euros le m². Il demande que cette rectification soit apportée à la convention.

Monsieur le Maire prend acte de la remarque et demande qu'elle soit prise en compte.

Le conseil municipal désigne ainsi les membres de la commission ad hoc dans le cadre du choix de l'aménageur du secteur du Dou du Praz à Plagne Soleil
Président : Monsieur le Maire

- En titulaire : Joël OUGIER SIMONIN, Laurent BOCH et Paul BROCHE

- En suppléant : Patrice MEREL, André BROCHE et Jean Marie GERMAIN. (Votants : 18, Pour : 18)

Travaux

1. MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX SUR L'ENSEMBLE DES SITES DE LA PLAGNE - 5 LOTS

Le marché conclu pour le nettoyage des locaux sur les différents sites de La Plagne arrive à expiration fin juin 2009. Paul BROCHE indique que la commune a relancé une consultation afin de permettre la poursuite des prestations.

A l'issue de la procédure, la commission d'appel d'offres réunie le 16 avril dernier a attribué:

- le lot n° 1 (parties communales des Galeries Commerciales de Plagne Centre à l'entreprise EDEN (73 000 Chambéry) pour un montant annuel de 23 830,02 euros HT,
- le lot n°2 (Groupe scolaire de Plagne Centre) à l'entreprise EDEN pour un montant annuel de 12 778,40 euros HT,
- le lot n°3 (salle hors sacs de Plagne Centre) à l'entreprise EDEN pour un montant annuel de 12 045,75 euros HT,
- le lot n°4 (sanitaires publics de l'ensemble des sites de La Plagne) à AIM'NETTOYAGE (73 210 Aime) pour un montant annuel de 79 999 euros HT,
- le lot n°5 (communs de l'immeuble Le JOVET à Plagne centre) à l'entreprise EDEN pour un montant annuel de 3 549 euros HT.

Suite aux interrogations de Sylvie MAITRE, Paul BROCHE confirme que l'entreprise EDEN possède des références sur la région.

Michel BORLET pense qu'il est indispensable d'ouvrir les sanitaires publics situés à La Roche pour cet été et demande la possibilité de les intégrer au marché de nettoyage.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour ouvrir ces toilettes pendant l'été.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition et décide d'ajouter le nettoyage des sanitaires publics de La Roche au marché.

Le conseil municipal approuve l'attribution des lots comme indiquée ci-dessus. (Votants :18, pour :18)

2. MARCHÉ CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CHATELET A MACOT CHEF LIEU

Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Robert ASTIER présente le projet d'aménagement de la rue du Chatelet. Une consultation a été lancée en avril 2009 afin de désigner les entreprises qui assureraient les travaux.

A l'issue de cette procédure, et de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a attribué :

- Le lot 1 (terrassement et génie civil) à l'entreprise SAS BOCH et FRERES (73 210 Macot La Plagne) pour un montant de 189 372,40 euros HT.
- Le lot 2 (éclairage public) à l'entreprise GRAMARI (74 190 PASSY) pour un montant de 17 252 euros HT.

Le conseil municipal approuve l'attribution des offres comme proposée ci-dessus (Votants : 17, pour : 17)

3. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE VÉHICULES

Yves BRIANCON rappelle que le conseil municipal a adhéré au groupement d'achats de véhicules lancé par le SIGP. Ce groupement est composé des communes de Macot La Plagne, d'Aime, de Bellentre, de Champagny en Vanoise, du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP), de l'Office de Promotion de la Grande Plagne (OPGP) et de la Communauté de Communes du Canton d'Aime (CCCA) afin de bénéficier de tarifs avantageux.

Le marché d'une durée de 3 ans concerne les véhicules de tourisme et véhicules utilitaires. Les lots 1 (petite polyvalente), 5 (utilitaires moyen fourgon), 6 (utilitaire moyen fourgon 4x4) et 8 (fourgonnette) ont été attribués à la société CITROEN .

Les lots 2 (grand utilitaire 3t5 tonnes plateau), 3 (grand utilitaire 3,5 tonnes benne) et 4 (grand utilitaire 3,5 tonnes double cabine benne 4x4) ont été attribués à la société FIAT.

Yves BRIANCON précise que le lot 7 (fourgonnette 4x4) a été infructueux (pas d'offre conforme au règlement de la consultation).

René ALLAMAND demande quel est l'engagement pris par rapport à l'achat de véhicules sur 3 ans.

Richard BROCHE répond que le SIGP s'est engagé, pour l'ensemble des communes et des organismes, à acheter 5 véhicules par an.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres à la société CITROEN et à la société FIAT. (Votants : 18, pour 18)

4. AUTORISATION DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE.

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation des galeries de Plagne Centre en partenariat avec l'Union Syndicale de Plagne Centre.

Afin de mener à bien cette opération, Monsieur le Maire explique qu'une autorisation de travaux sur l'ensemble du périmètre d'aménagement (public ou privé) doit être déposée. Aussi, pour coordonner et faciliter l'étude du dossier administratif dans sa globalité, il propose que l'Union Syndicale de Plagne Centre dépose un seul permis de construire pour l'ensemble des travaux publics ou privés. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser L'US de Plagne Centre à déposer ce permis.

Marin VIVET GROS fait part de modifications apportées lors de la visite sur place avec la commission de travaux. Il demande si ces modifications ont été communiquées à la maîtrise d'oeuvre.

Robert ASTIER répond que les modifications n'ont pas encore été transmises au cabinet MAIRONI, il pense que la commune devrait attendre le chiffrage de celles-ci avant d'autoriser le dépôt du permis.

René ALLAMAND demande si la prise de contact avec les professionnels concernés par des modifications de leur(s) commerce(s) a débuté. Monsieur le Maire confirme que des entretiens sont prévus fin juin avec les commerçants.

André BROCHE estime qu'un chiffrage complet du projet incluant les modifications souhaitées, l'aménagement de la MATO et les éventuels achats de commerces, doit être réalisé.

Il demande quelle sera la position de la collectivité et de l'US Plagne Centre si certaines copropriétés refusent de participer aux travaux.

Monsieur le Maire précise que la rénovation des galeries sera possible si toutes les parties concernées adhèrent au projet. En revanche, les travaux permettant la mise aux normes des accès aux personnes à mobilité réduite devront être réalisés.

Joël OUGIER SIMONIN pense que la commune doit fixer un montant plafond de dépenses pour ces travaux. Il craint que les copropriétés n'adhèrent pas au projet et que la commune finance à nouveau des études qui n'aboutissent pas, à l'instar des études commandées pour le réaménagement de la place Albert PERRIERE.

Monsieur le Maire rappelle que les sommes allouées au projet ont été définies (2,4 millions pour la commune et 2,4 millions pour l'US Plagne Centre) et qu'il a été notifié au cabinet d'architecture MAIRONI de ne pas dépasser ce plafond.

Joël OUGIER SIMONIN trouve regrettable que l'aménagement de nouveaux locaux pour la Maison du Tourisme soit intégré dans ce projet, alors que, parallèlement, le SIGP a prévu un budget important pour réaménager les locaux actuels.

Monsieur le Maire explique qu'il était prévu, par le biais du SIGP, de rénover les locaux existants afin d'accueillir tous les services de la Maison du Tourisme dans un seul bâtiment. De son côté, l'Atelier d'Architecture MAIRONI a souhaité prendre en compte ce projet d'aménagement afin de trouver un endroit plus adapté aux missions de la MATO. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit en aucun cas de deux études distinctes.

Robert ASTIER pense qu'il faudrait suspendre ce projet en cours au SIGP pour une année et lancer une réflexion sur les besoins réels. Monsieur le Maire rappelle qu'aucun engagement sur ce sujet n'a été pris cette année.

Robert ASTIER ajoute que si les devantures des commerces sont incluses dans le projet, le montant des travaux doit également intégrer les devantures des commerces appartenant à la commune.

Robert ASTIER invite le conseil municipal à mener une réflexion sur les matériaux proposés par le cabinet d'architecture pour la rénovation des galeries.

Monsieur le Maire sollicitera le cabinet d'architecture MAIRONI pour le chiffrage des nouvelles modifications proposées afin de pouvoir aboutir à une décision lors du conseil municipal du mois de juillet.

Le conseil municipal donne son accord pour le report de la délibération au prochain conseil municipal.

Questions diverses

1. CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAINNADE AU PLAN D'EAU

Après avoir rappelé que le plan d'eau est ouvert à la baignade durant l'été, Patrice MEREL informe le Conseil Municipal que la Commune est chargée de pourvoir à toutes les mesures d'assistance et de secours en cas de besoin (pouvoirs de police du Maire).

Ainsi, il propose de passer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour la mise à disposition de personnel qualifié pendant la saison estivale 2009.

Il ajoute que le montant de la participation financière est de 10 837, 72 euros TTC pour la saison et qu'elle est supportée par la Communauté de Communes du Canton d'Aime(CCCA), délégataire de la gestion du plan d'eau.

Le Conseil Municipal approuve la convention tripartite (commune, SDIS et CCCA) pour la mise à disposition de personnel de surveillance de baignade pour la période estivale 2009.(Votants : 18, Pour : 18)

LISTE DES MARCHES ATTRIBUÉS

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal, pour information, la liste des marchés signés hors procédures spécifiques (<90 000 euros) depuis le dernier Conseil Municipal.

BÂTIMENT OPAC PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'OPAC a demandé à la commune de choisir le nom du futur bâtiment situé à Plagne Centre qui devrait être livré fin 2009. Il demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur un nom pour ce bâtiment.

A l'unanimité, le conseil municipal propose que ce bâtiment soit dénommé "le lac vert"

RÉALISATION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque, Robert AS-TIER demande si le groupement pastoral pourrait enlever tout le matériel stocké à l'intérieur de la coopérative laitière, autrement, il propose de mettre en vente ce matériel ou de le déposer en déchetterie.

Marin VIVET GROS et Joël OUGIER SIMONIN souhaitent faire part de leur opposition à la réalisation de ce projet.

CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de réaliser le diagnostic relatif à la charte, André BROCHE informe le conseil municipal qu'un chargé de mission va être embauché par la commune durant 3 mois.

COUR D'ÉCOLE

Sylvie MAITRE fait part de la demande de Thierry VERRON, directeur de l'école de Macot Chef lieu, de fermer la cour en dehors du temps scolaire. Elle rappelle que la commune est responsable des enfants qui vont jouer dans la cour de l'école en dehors des heures scolaires.

De plus, les élèves vont rénover les fresques sur les murs et il serait dommage qu'elles soient dégradées. Elle demande si le conseil municipal voit un inconvénient à fermer la cour d'école en dehors du temps scolaire.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

ASSOCIATION AÉRO MODÉLISME

Monsieur le Maire fait part de la demande d'une association d'aéro modélisme de pouvoir utiliser une partie des terrains communaux à Sangot. Il demande au conseil municipal de réfléchir à cette requête.

COMMISSION CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

Lors de la dernière réunion de la commission cadre de vie et environnement, le problème des déjections canines sur la commune a été évoqué notamment aux alentours de l'école et de l'église. Afin de pallier à ces nuisances, l'installation de panneaux d'interdiction et la mise à disposition de petits sacs sont proposées.

De même, André BROCHE fait part des problèmes de dépôt de bois sur les communaux de Sangot.

Il informe qu'une réunion est prévue avec les socioprofessionnels de La Plagne pour évoquer la signalétique de la station.

Enfin, la commission a décidé d'organiser une journée de nettoyage le samedi 13 juin sur la station.

NETTOYAGE DES CHANTIERS

David ALLEMOZ fait part des plaintes des habitants de La Plagne relatives aux déchets abandonnés autour des chantiers engendrant une véritable pollution visuelle.

Monsieur le Maire rappelle qu'un dépliant concernant la réglementation des déchets de chantier va être distribué avec chaque demande de permis de construire ou de déclaration de travaux.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

N°PC	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
7315008M1027-01	SCI Plagne PARADISE	Sangot	Réduction SHON

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDES

N°PC	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
7315009M5017	ZELLER Henri	Chez Anselme	Pose panneaux solaires
7315009M5018	COP NANDA DEVI I ET II	PLAGNE CENTRE	Ravalement façade
7315009M5016	COP SIKKIM ANNAPURNA	LA PLAGNE	Ravalement façade
7315009M5014	BESSARD Alain	Le Villard	Bardage - Pose parabole

LE 8 MAI À MACOT

En présence des anciens combattants, d'un représentant du 7ème BCA, des pompiers de La Plagne, de M. Auguste PICOLLET, Conseiller Général du Canton d'Aime, Monsieur le Maire avait convié les habitants de la Commune à venir se recueillir devant le monument aux morts en mémoire de la fin de la seconde guerre mondiale.

Sous le regard d'une assistance venue nombreuse, Monsieur le Maire et M. Auguste PICOLLET, accompagnés de deux enfants du Village Juliette OUGIER et Aurélien BERGER, ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts.

Après les discours de l'Union fédérale des anciens combattants lu par M. BERARD et de M. le Préfet lu par Monsieur le Maire, les élèves de CM1/ CM2 de la classe de M.VERRON ont chanté le chant des partisans accompagné par l'Harmonie Espérance d'AIME.

Monsieur le Maire a conclu cette commémoration en invitant l'assemblée à se réunir autour du pot de l'amitié.



LE SPECTACLE DES ÉCOLES



MACOT CHEF LIEU

Le spectacle de l'école maternelle était basé sur le thème de l'Afrique (sujet travaillé tout au long de l'année). Chants, musiques, déguisements rappelaient ce pays...

Les élèves de Thierry VERRON (CM1 et CM2) ont présenté la comédie du Roi Soleil... très grand et beau spectacle de chant avec de jeunes chanteurs en herbe...

Les élèves de Géraldine VELON (CE1 et CE2) ont joué une pièce adaptée du petit chaperon rouge.



LA PLAGNE

Les élèves de l'école de La Plagne ont présenté leur spectacle " le plus beau conte que vous n'avez jamais entendu : il était une fois pour toute!" au mois d'avril.

Ce spectacle était basé sur un conte inventé par les élèves de cycle 3. Chaque classe a repris l'histoire mêlant plusieurs personnages des contes traditionnels et l'a adapté à sa manière (décors, musique, chant...).

LA JOURNÉE DE NETTOYAGE

Sous l'initiative d'André BROCHE, adjoint délégué au cadre de vie et à l'environnement, la commune de Macot La Plagne a organisé une journée de nettoyage de la station ce samedi 13 juin.

Sous un grand soleil, c'est une vingtaine de personnes qui s'est réunie pour ramasser les déchets laissés sur les pistes et les emmener à la déchetterie. Les personnes présentes se sont séparées en 3 groupes. Chaque équipe s'est vue attribuer des secteurs bien précis à nettoyer.

Pendant qu'un groupe se concentrait sur le ramassage des mégots au sommet des remontées mécaniques (Grande Rochette et Blanchets par exemple), les autres équipes sont allés nettoyer les talus (déversement de la neige).

Toutes sortes d'objets ont été ramassés : des skis, chaussures, caddy, pot d'échappement, bouteilles en plastiques, en verres, panneau de signalisation, panneaux publicitaires et bien sûr de nombreux mégots.....

Cette journée s'est terminée autour d'un barbecue préparé par Paul BROCHE.

Manifestations...

Macot

Fête Nationale

Mardi 14 juillet 2009

Sur la place Charles de Gaulle

11h45 Commémoration au monument aux morts

12h00 Vin d'honneur en salle des mariages

Fête du plan d'eau

Samedi 18 juillet 2009

Plan d'eau de Macot

A partir de 20h00

"Soirée Italienne"

20h-21h "Duo Alegria" - 2 artistes, (Voix Guitares et mandolines) servent un répertoire au goût italien (bel canto, tarentelle et airs napolitains)

21h15-22h15 "Divino les voix célestes..."

3 ténors aux influences lyriques et modernes - répertoire spécialement adapté pour la tournée des festivals d'été (sélection des grands airs festifs et populaires revisités).

22h15 Feu d'artifice

22h30-23h30 "Dolce Vita"

Un spectacle consacré à l'Italie - 5 magnifiques danseuses et plus de 30 costumes extraordinaires.

23h45-1h00

Discothèque géante en plein air avec DJ.

Restauration possible sur place - réservation au 06.13.40.20.41

Concert Gratuit

Dimanche 19 juillet 2009

Duo saxophone/piano

Eglise St Nicolas - Macot La Plagne

17h00.

Horaires

Crèche "les petits bonnets"

Du lundi 06 juillet au vendredi 28 août inclus

Lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi : 9h à 18h30

Manifestations...

La Plagne

La Remue

Mardi 7 juillet 2009

Fête du début de saison au Dou du Praz.

Renseignements :

Maison du Tourisme - 04.79.09.02.01

Rallye historique de Vieilles Voitures

samedi 11 et dimanche 12 juillet

Plagne Bellecôte

6000 D

25 et 26 juillet 2009

20ème anniversaire

Nouveau l'ultra 6000 D 110 km et la 6000 D classique de 60 km

Renseignements :

Maison du Tourisme - 04.79.09.28.11

Horaires

Salle omnisports

"Pierre LEROUX"

Du lundi 29 juin 09 au vendredi 28 août 09

Du lundi au vendredi **10h/12h - 15h/19h**

Ouverture à **09h et 14h (en cas de mauvais temps)**

Permanence Mairie

Mardi : **9h00 à 13h00**

Bibliothèque de la Plagne

Du lundi 6 juillet au vendredi 28 août :

Lundi/mardi/jeudi/vendredi

10h à 12h et 15h à 18h30

Exposition réalisée en Maurienne

TERRE ET PROFONDEURS

Voir et comprendre comment l'homme a investi la Terre, à partir des thèmes suivants : les roches, l'eau, le milieu souterrain et la recherche fondamentale."

ouverte au public tout l'été aux horaires de bibliothèque.

DISTRIBUTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune a souhaité s'engager dans une politique de développement durable en limitant notamment sa consommation de papier. Dans l'immédial, il a été décidé de poursuivre la distribution des comptes rendus en publicité non adressée. La commune rappelle que le compte rendu du Conseil Municipal est en distribution libre à la Mairie et à la mairie annexe - salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre.

Il est également consultable dans son intégralité sur le site internet de la Commune : www.mairie-macotlapagne.com.

Parallèlement, la commune de Macot La Plagne a mis en place un dispositif d'envoi du compte rendu du conseil municipal par email tous les mois.

Les personnes intéressées peuvent en faire la demande auprès du service communication : com@macotlapagne.com.